

l'autre pour essayer d'améliorer la situation dans un avenir très rapproché.

**M. J. A. Charlton (Brant-Wentworth):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler longuement du projet de loi, cet après-midi. Je ne ferai qu'indiquer brièvement qu'en principe, notre parti appuie cette mesure.

Ceux d'entre nous qui vivent le long de la rivière Grand apprécient l'aide que prêtent les gouvernements fédéral et provincial à l'occasion de l'aménagement des barrages de Shand et de Luther; et nous avons maintenant l'impression que le barrage de Glen Allan, sur le Conestogo, améliorera considérablement la situation en ce qui concerne les inondations dans la vallée de la Grand.

A mon sens, le bill a plutôt trait à l'enraiment des inondations qu'à la conservation des eaux. J'avais espéré qu'il aurait une plus grande portée à l'égard de la conservation des eaux, mais il y a lieu de relever qu'il mentionne le reboisement. Toutefois, la conservation des eaux signifie plus que l'aménagement de barrages et qu'un programme de reboisement.

Nos statuts renferment déjà la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, qui relève du ministère de l'Agriculture. J'ai l'impression que le grand nombre de fonctionnaires et d'ingénieurs de ce ministère aurait pu s'occuper effectivement de la mesure, car il semble y avoir beaucoup de chevauchement. Une grande partie du personnel chargé de l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies s'occupe de ce genre de travail dans l'Ouest, et je suis persuadé qu'il aurait pu en être chargé dans tout le pays. Je doute, par conséquent, qu'on ferait preuve de sagesse en ne confiant pas l'application du bill à ce ministère.

Je répète que nous acceptons le bill en principe; nous espérons, cependant, qu'il contiendrait d'autres dispositions en vue de conserver les eaux et le sol. C'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant. Je préfère remettre à plus tard les questions que j'ai à poser.

**M. Solon E. Low (Peace-River):** Je n'avais pas l'intention de participer longuement au débat; mais, vu l'intérêt que je porte depuis des années à la conservation, je ne puis, ce me semble, laisser passer l'occasion de féliciter le ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters) de présenter la mesure dont la Chambre est saisie.

Bien qu'il soit l'un des plus jeunes membres du Gouvernement, je tiens à le féliciter de la perspicacité, de la prévoyance et des talents dont il fait preuve ainsi que de sa façon de se renseigner et d'étudier les mesures auxquelles les Canadiens attachent de l'importance et que, selon eux, on devrait adopter. Je veux aussi le féliciter plus particulièrement en ce

moment de présenter un projet de loi comme celui dont la Chambre est saisie et qui vise à rendre statutaires certaines des dispositions prises jusqu'ici uniquement en vertu d'ententes intervenues entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. A cause de cela, je tiens à le féliciter chaleureusement et sincèrement.

Nous pouvons ne pas admettre que le projet de loi répond en tous points à nos désirs; mais je suis heureux qu'on procède à un début qui, à mon avis, n'embrasse pas tout ce que nous voudrions inclure dans une loi de ce genre. Il faudra sans doute y apporter des modifications et il est fort probable qu'au cours des ans et d'autres sessions, les députés feront part au ministre de modifications nécessaires, afin de donner à la loi une portée plus vaste.

Je suis heureux que le ministre, grâce à la mesure qu'il prend aujourd'hui, donne le ton dans le domaine de la conservation. C'est important. La dernière fois que j'ai traité ce sujet, je crois avoir dit que la direction devait venir d'un gouvernement supérieur au Canada. Cette direction émane maintenant d'où elle le devait, et j'en éprouve une profonde joie.

Je ne considère pas cette proposition de loi comme une mesure exclusivement créditiste. Je ne crois pas non plus que le représentant de Kootenay-Ouest (M. Herridge) puisse s'appuyer sur un argument logique pour dire qu'il s'agit d'une mesure cécéfiste. Cependant, j'ai trouvé intéressantes les observations que le député a faites à propos de l'exploitation de nos ressources naturelles par l'entreprise privée. Nous entendons si souvent les députés socialistes nous dire que l'entreprise privée a fait telle chose, qu'elle a été responsable de telle autre chose ou que c'est elle qui n'a pas agi dans telle autre circonstance encore. En d'autres termes, chaque fois que l'occasion se présente, ils cherchent à saper l'entreprise privée. Si l'entreprise privée a exploité abusivement une de nos ressources, si cette exploitation a donné lieu à du gaspillage ou à de la destruction, la faute n'en a pas été autant à l'entreprise privée qu'au gouvernement qui a laissé les abus se produire.

Les gouvernements des diverses provinces sont censés posséder et administrer les ressources pour le compte du public. S'il y a eu exploitation abusive dans une des provinces, c'est à cause du manque de surveillance et de bonne administration du gouvernement. Il faut insister sur ce point. Ces choses se sont produites parce que les gouvernements ont suivi de mauvaises méthodes. Personne ne peut en rejeter la faute sur l'entreprise privée, et dire que la cause en est que l'entreprise privée se fait une fausse conception des mesures à prendre.